



## INSPECTION DES ECOLES PRIVEES DE SCOLARITE OBLIGATOIRE RAPPORT D'INSPECTION 2020-2021

### 1. INFORMATIONS GENERALES

#### COORDONNEES

Nom de l'école privée	GENEVA ENGLISH SCHOOL ASSOCIATION
Nom du/de la directeur/trice	M. Matthew WILLIAMS
Rue et numéro	36, rte de Malagny
Case postale	Case postale 40
Code Postal	1294
Commune	GENTHOD

#### INFORMATIONS RELATIVES A L'INSPECTION

Autorisation d'exploiter délivrée le	14.04.1961 pour le primaire 10.10.2017 pour le secondaire I 06.10.2020 pour le secondaire II
Personne chargée de l'inspection	M. Robert DUPERTUIS
Visite d'inspection des sections primaire, sec. I et sec. II le	29.10.2020
Précédente visite de la section primaire le	02.05.2017
Précédente visite de la section secondaire I le	---
Précédente visite de la section secondaire II le	---

#### MODALITES DE LA VISITE (temps consacré à chaque partie de la visite)

		<u>Section primaire</u>	<u>Section secondaire I</u>	<u>Section secondaire II</u>
Durée de la visite	5h30	2h30	1h30	1h30
Entretien avec la direction	2h30	1h00	1h00	0h30
Visite de l'école	1h30	0h45	0h30	0h15
Entretien avec un-e/des enseignant-e-s (Membres de la direction)	1h30	0h45	0h45	

#### INFORMATIONS CHIFFREES FOURNIES PAR L'ECOLE

##### Effectif du personnel

de la direction :	1
du corps enseignant :	53
d'encadrement :	11

##### Effectif des élèves par sections :

Cycle élémentaire : (1P à 4P)	106	Cycle moyen : (5P à 8P)	134
Secondaire I : (9CO à 11CO)	54	Secondaire II : (15 à 18 ans)	7

Total : 301 élèves

## 2. SUIVI DES INSPECTIONS

### POUR L'ECOLE EST-CE LA PREMIERE VISITE D'INSPECTION ?

Non pour la section primaire visitée le 02.05.2017.

Oui pour la section secondaire I ouverte à la rentrée 2017 et secondaire II ouverte à la rentrée 2020 (hors les deux années du A-Level qui ouvriront progressivement en 2021 puis en 2022).

### LE PRECEDENT RAPPORT D'INSPECTION A-T-IL FAIT ETAT DE PROBLEME(S) ET DE RECOMMANDATION(S) ?

Oui

### SI OUI, VEUILLEZ INDIQUER LE(S) PROBLEME(S), AINSI QUE LA OU LES RECOMMANDATION(S) FOURNIE(S).

#### Problématiques abordées :

- GES Secondary school - ouverture en septembre 2017 : 3 groupes (years 7-9) dans un nouveau bâtiment à Versoix (route de Suisse).
- Locaux pour l'Education sportive / gymnastique : la construction de locaux/vestiaires adaptés serait très onéreuse (seul droit à bâtir autorisé : en sous-sol).
- Budget.
- Sécurité.
- Devoirs.

#### Recommandations :

- Demande soutien pour utilisation de la salle de gymnastique de l'école primaire de Genthod - école publique par ex. le mardi et le vendredi matin.
- Lieu pour l'Education physique pour Versoix.

A l'occasion du suivi de ces recommandations, j'ai conseillé un contact direct avec les mairies pour l'accès aux salles de spectacle à Versoix et à Collex-Bossy.

De même, j'ai proposé à la GES de contacter directement de ma part les directions d'école primaires et secondaires :

Mme Emmanuelle Ottet pour les écoles de Bon Séjour/Ami Argand/Montfleury à Versoix :

[emmanuelle.ottet@edu.ge.ch](mailto:emmanuelle.ottet@edu.ge.ch)

Mme Sonja Hanselman pour les écoles Lachenal à Versoix et Collex-Bossy :

[sonja.hanselmann@edu.ge.ch](mailto:sonja.hanselmann@edu.ge.ch)

M. Tobias Lerch pour le cycle d'orientation Les Colombières à Versoix : [Tobias.Lerch@etat.ge.ch](mailto:Tobias.Lerch@etat.ge.ch)

## 3. PROJET D'ECOLE

### LE PROJET D'ECOLE EST-IL CORRECTEMENT PRESENTE ET BIEN DOCUMENTE ?

Oui

Le site internet de l'école fournit une description très détaillée de son projet dans lequel l'élève est systématiquement au centre des préoccupations. Une attention très soutenue à son bien-être est décrite dans de nombreux documents accessibles sur le site.

Le lien que l'école veut mettre en avant avec ses élèves se traduit selon elle par l'architecture de son nouveau bâtiment à Versoix. Son intérieur a été conçu pour faciliter la vision d'une école dans laquelle le programme d'études est interconnecté, l'enseignement est actif et flexible, et où il y a une collaboration et un travail d'équipe entre les membres du personnel et les élèves.

L'ÉCOLE PRÉSENTE UNE CHARTE PAR LAQUELLE ELLE DÉMONTRE SES INTENTIONS ET SON ENGAGEMENT AUPRES DE SES DIFFÉRENTS PARTENAIRES.

Oui

L'engagement de l'école vis-à-vis des enfants, de leurs parents, de ses collaborateurs est décrit dans de nombreux documents détaillés et eux aussi accessibles sur le site Internet.

LE RÉGLEMENT INTERNE DE L'ÉCOLE ET/OU LA FICHE D'INSCRIPTION SONT À JOUR, ILS CONTIENNENT LES ÉLÉMENTS PERMETTANT DE CONCLURE UN CONTRAT D'ÉCOLAGE EN BONNE ET DUE FORME.

Oui

Les parents doivent se présenter à l'inscription avec leur enfant. Une période d'essai est organisée. Elle permet à l'école de mieux cerner les besoins spécifiques de l'enfant. L'école précise aux parents que des renseignements sur l'enfant seront pris auprès de l'école précédente.

L'école se réserve la possibilité de ne pas inscrire un enfant si elle juge ne pas être en mesure de lui apporter ce qui est nécessaire à son développement.

De manière générale, tous les points pouvant poser problème sont soulevés et des réponses claires sont apportées.

LA SPÉCIFICITÉ DE L'ÉCOLE EST BIEN DOCUMENTÉE (PÉDAGOGIE PARTICULIÈRE, BILINGUISME, ENVIRONNEMENT RELIGIEUX, PUBLIC CIBLE PARTICULIER, ÉCOLE INCLUSIVE, ...).

Oui

L'école affiche clairement la nécessité de parler suffisamment couramment l'anglais pour suivre le cursus scolaire britannique.

L'image de sérieux, de convivialité, d'une pédagogie adaptée au plus près des besoins de chaque enfant émane des documents mis à disposition.

LA BROCHURE DE PRÉSENTATION, LES ÉLÉMENTS PUBLICITAIRES AINSI QUE LE SITE INTERNET DE L'ÉCOLE SONT À JOUR, CONTIENNENT DES RENSEIGNEMENTS COMPLETS, DÉTAILLÉS ET PRÉCIS.

Oui

Les documents, très nombreux, sont extrêmement détaillés, complets et tenus continuellement à jour.

#### 4. DIRECTION DE L'ÉCOLE

Y A-T-IL EU UN CHANGEMENT AU SEIN DE LA DIRECTION DE L'ÉCOLE DEPUIS LA DERNIÈRE INSPECTION ?

Oui

SI OUI, DEPUIS QUAND ?

01.08.2020.

INDICATIONS SUR LE PARCOURS ET LES COMPÉTENCES DE LA NOUVELLE DIRECTION.

Bachelor of Science - Postgraduate Certificate in Education (University of East Anglia).

#### 5. PROGRAMME SCOLAIRE

LE CALENDRIER SCOLAIRE EST-IL CONFORME AU CALENDRIER OFFICIEL DU CANTON DE GENÈVE ?

Partiellement

Les vacances de Noël durent 3 semaines.

Les vacances de Pâques durent 2 semaines pleines.

Les vacances d'été débutent une semaine plus tôt et se terminent une semaine plus tard.

L'ECOLE PRESENTE-T-ELLE DES GRILLES HORAIRES QUOTIDIENNES ET HEBDOMADAIRES PERMETTANT DE COUVRIR L'ENSEMBLE DES PROGRAMMES ENSEIGNES ?

Oui

L'ECOLE SE BASE-T-ELLE SUR LE PLAN D'ETUDES ROMAND (PER) ?

Non

SI NON, OU PARTIELLEMENT, L'ECOLE EST-ELLE A MEME DE DEMONTRER LA COMPATIBILITE DE SON PLAN D'ETUDES ALTERNATIF AVEC LE PER ?

Oui

L'école suit l'English National Curriculum durant la totalité du cursus scolaire des élèves.

A l'étape clé de l'entrée au secondaire II, un programme de diplôme A-Level est proposé dans lequel les études seront soutenues par des cours complémentaires, un projet individuel, le développement des compétences clés de la vie courante, le sport et une grande variété d'activités.

Les objectifs visés par le programme scolaire anglais est compatible avec les objectifs du PER.

La dotation en cours de français est inférieure de 60 % en moyenne à celle de l'enseignement public.

L'allemand est une discipline à choix.

LES MOYENS D'ENSEIGNEMENTS SONT-ILS CONFORMES AU PLAN D'ETUDES EN VIGUEUR (PER OU AUTRE) ?

Oui

Les moyens proposés par GES correspondent en tous points à ceux préconisés pour l'atteinte des objectifs de l'English National Curriculum. Une interaction forte est établie entre les moyens informatiques et les ouvrages scolaires. La situation sanitaire a favorisé l'émergence de nouvelles compétences, tant chez les enseignants que chez les élèves. Les outils utilisés alors sont restés actifs et opérationnels.

LE NOMBRE DE COURS EN FRANÇAIS EST-IL SUFFISANT ET CONFORME AUX EXIGENCES DE LA LIP, ART. 43, AL. 2 ?

LIP, art. 43 al. 2: Les écoles privées proposant un enseignement à des élèves en âge de scolarité obligatoire doivent dispenser un nombre suffisant de cours en français, permettant aux élèves d'être intégrés dans la société locale.

Partiellement

La langue d'enseignement est l'anglais. Pour autant, le français est enseigné durant tout le cursus scolaire par des enseignants de langue maternelle française. L'objectif clairement visé en fin d'études étant d'aider les élèves à s'adapter à leur vie en Suisse ou en France en leur donnant un niveau de maîtrise de la langue française suffisant pour comprendre et se faire comprendre.

## 6. EVALUATION ET SUIVI DE L'ELEVE

L'ECOLE UTILISE-T-ELLE LES EVALUATIONS COMMUNES ?

Non

SI NON, L'ECOLE UTILISE-T-ELLE UN AUTRE SYSTEME D'EVALUATION ?

Oui

Au primaire, les tests InCAS sont utilisés. Ils fournissent une évaluation annuelle des résultats obtenus dans le cadre du programme de base des domaines de l'anglais et des mathématiques. En outre, il y a une évaluation des capacités développées, qui peut être considérée comme une mesure du potentiel scolaire de chaque enfant. L'évaluation du potentiel académique, ainsi que les résultats scolaires antérieurs, permettent aux enseignants d'établir un profil précis des progrès individuels que chaque enfant est susceptible de réaliser.

Dans le cadre de l'EYFS (Early Years Foundation Stage), le système de suivi en ligne appelé Tapestry a été choisi par l'école. Les parents ont également accès aux résultats en ligne.

A l'école primaire supérieure (années 3-6), les évaluations de GL sont utilisées également - Progrès en mathématiques et progrès en anglais. Ces tests mesurent les performances de l'école et des élèves en anglais et mathématiques par rapport à la moyenne nationale anglaise - élève par élève, classe par classe et année après année.

Au secondaire de la GES, dans les années 7 à 11, les tests de référence du Centre d'évaluation et de suivi (CEM) sont utilisés.

À la fin de l'année, de la 7e à la 9e année, les élèves passent des tests officiels de fin d'année en mathématiques, en anglais et en sciences ainsi que des évaluations internes dans toutes les matières afin d'évaluer leurs performances.

En 10e et 11e années, les étudiants passent des examens à la fin de chaque trimestre, qui permettent de mesurer les progrès qu'ils ont accomplis puis ils effectuent les tests du GCSE (General Certificate in Secondary Education). Leurs performances moyennes sont comparées à celles des autres étudiants sur une base de données officielles de référence.

En 11e année, les enfants passeront leurs examens du GCSE dans plusieurs matières. Enfin, en 13e année, les élèves passeront les tests A level qui donnent accès aux universités anglophones.

#### LE SPECIMEN DU BULLETIN SCOLAIRE INTERNE DE L'ÉCOLE COMPREND-IL DES INFORMATIONS CONFORMES A SON SYSTÈME D'ÉVALUATION ET PERMETTANT A L'ÉLÈVE DE PASSER FACILEMENT D'UN SYSTÈME ÉDUCATIONNEL A UN AUTRE ?

Oui

Les bulletins scolaires utilisés donnent toutes les indications nécessaires au passage du système scolaire à un autre. Les rapports qui les complètent sont très riches en informations sur les compétences acquises par l'élève et les objectifs de travail et de développement.

#### L'ÉCOLE A-T-ELLE EFFECTUÉ UN RECENSEMENT DES ÉLÈVES A BESOINS SPÉCIFIQUES ?

Oui

La fiche d'inscription elle-même demande des renseignements très complets concernant d'éventuelles difficultés rencontrées par l'élève. Elle permet de recenser ces élèves et d'appliquer les remédiations et soutiens nécessaires.

#### L'ÉCOLE A-T-ELLE PRÉVU DES AMÉNAGEMENTS ET DES DISPOSITIFS PARTICULIERS POUR LES ÉLÈVES A BESOINS SPÉCIFIQUES ?

Oui

L'école accorde une grande importance aux besoins spécifiques de chaque enfant. Le formulaire d'inscription demande explicitement aux parents de transmettre toutes les informations nécessaires à la meilleure prise en charge de leur enfant en fonction de ses éventuelles difficultés.

Tout est mis en œuvre, dans les limites des moyens de l'école, pour soutenir les élèves dans leurs difficultés. Si ces difficultés dépassent les possibilités de prise en charge de l'école, les conditions d'inscription prévoient la possibilité de rompre le contrat et d'accompagner les parents dans le choix d'un système adéquat pour le bien de l'enfant.

Les élèves sont recensés sur indications des dossiers et des observations des enseignants. Une responsable du soutien scolaire qualifiée prend en charge spécifiquement chaque élève en difficulté.

#### L'ÉCOLE PEUT-ELLE FOURNIR TOUTES INDICATIONS UTILES SUR LA DESTINATION ET LE SUIVI DES ÉLÈVES APRES LEUR DÉPART ?

Oui

La majorité des élèves poursuivent toute leur scolarité à GES.

Certains partent à :

- L'École Internationale de Genève (campus de La Châtaigneraie).
- Les autres écoles privées de la région, à savoir le Collège du Léman, l'Institut Florimont ou l'École Internationale de Genève (campus des Nations).
- Les écoles à l'étranger.
- Les écoles publiques locales dans le Canton de Genève ou de Vaud.

### L'ECOLE A-T-ELLE CONNAISSANCE DE LA NOUVELLE REGLEMENTATION FO18 EN VIGUEUR DANS LE CANTON DE GENEVE ?

Partiellement

La direction se montre très intéressée à améliorer sa connaissance des offres pour des élèves qui n'auraient pas le profil pour suivre le niveau d'études requis pour le A-Level.

Les renseignements concernant FO 18 se trouvent à cette adresse :

<https://www.ge.ch/document/7348/telecharger>

## 7. CORPS ENSEIGNANT

### LE PERSONNEL ENSEIGNANT EST-IL ENGAGE SELON DES NORMES BIEN ETABLIES PAR LA DIRECTION DE L'ECOLE ?

Oui

Les critères d'engagement du personnel enseignant sont les suivants :

- Expérience de l'enseignement de la matière / niveau de l'année annoncée.
- Connaissance du programme national anglais.
- Diplôme dans la matière enseignée.
- Statut d'enseignant qualifié.
- Maîtrise de l'anglais parlé et écrit.
- Approche enthousiaste et créative de l'enseignement, qui inspire les élèves et permet d'apprendre à être engageant et pertinent.
- Bonnes compétences informatiques et expérience de l'utilisation des technologies de l'information dans l'enseignement et l'apprentissage.
- Volonté de participer à tous les aspects de la vie scolaire, y compris les voyages, les projets, les événements et les activités extrascolaires.
- Connaissance du français un atout.

Les candidats retenus sur la base de leur dossier se présentent aux entretiens d'embauche avec Les hauts responsables. Ils sont invités à donner une leçon type à des élèves.

### LA COMPOSITION DU CORPS ENSEIGNANT DEMONTE-T-ELLE UN NOMBRE SUFFISANT D'ENSEIGNANTS PERMETTANT D'ETRE EN ADEQUATION AVEC LE PLAN D'ETUDES UTILISE?

Oui

Les titulaires de classe sont accompagné.e.s d'un.e assistant.e au primaire.

Au secondaire, les enseignant.e.s prennent en charge de petits groupe d'élèves.

### LA PROCEDURE D'EVALUATION DU PERSONNEL ENSEIGNANT EST-ELLE CLAIREMENT DEFINIE ET SUIVIE PAR LA DIRECTION DE L'ECOLE, QUI CONSIGNE REGULIEREMENT SES OBSERVATIONS DANS LE DOSSIER DE L'ENSEIGNANT?

Oui

Tous les membres du personnel, engagés à temps plein ou à temps partiel, permanents ou temporaires, passent par un processus d'examen professionnel chaque année scolaire. Les réunions ont lieu trois fois par an comme suit : une réunion de planification au cours du trimestre d'automne, et un examen semestriel au cours du trimestre de printemps, et une réunion finale au cours du trimestre d'été.

### LA DIRECTION DE L'ECOLE PROPOSE-T-ELLE UN PROGRAMME DE FORMATION CONTINUE A SON PERSONNEL ENSEIGNANT?

Oui

La formation continue proposée s'organise de la manière suivante :

- Journées de formation pour l'ensemble du personnel (cinq par an), certaines avec des formateurs externes (Premiers secours, Sécurité incendie, protection de l'enfance, PIBR, égalité des sexes, etc.).
- Besoins de formation professionnelle identifiés par les évaluations professionnelles personnelles et liés aux projets de l'école.

- Partage d'idées via des réunions du personnel, des réunions de planification, des observations de leçons et Google classroom (plate-forme d'apprentissage dédiée aux écoles dont le but est de simplifier la création et la diffusion de cours et d'exercices de façon numérique).
- Formation en ligne (par exemple Educare).

Ces formations sont financées par l'école.

## 8. CLIMAT SCOLAIRE

### L'ORGANISATION INTERNE DE L'ÉCOLE PERMET-ELLE UNE BONNE COMMUNICATION ENTRE SES DIFFÉRENTS PARTENAIRES (DIRECTION, CORPS ENSEIGNANT, ÉLÈVES, PARENTS D'ÉLÈVES, PERSONNEL ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE)?

Oui

Cet aspect de la relation est fortement mis en avant. L'école est présentée comme une communauté dans laquelle les parents sont totalement intégrés. Elle est chapeauté par un comité qui travaille en étroite collaboration avec la direction sur les questions de politique, de stratégie, de personnel, de développement et de gestion budgétaire.

### L'ÉCOLE ORGANISE-T-ELLE RÉGULIÈREMENT DES RÉUNIONS AVEC LES PARENTS D'ÉLÈVES ET FACILITE-T-ELLE LES RELATIONS AVEC LES FAMILLES?

Oui

- Des soirées d'information pour tous les groupes de l'année ont lieu au début de l'année scolaire. À cette occasion, les parents reçoivent le programme complet des activités de l'année.
- Un bulletin d'information hebdomadaire est envoyé par courrier électronique à toutes les familles le vendredi après-midi. Il fournit des informations sur les événements récents.
- Les messages importants et urgents sont envoyés aux parents (ou à des groupes spécifiques de parents) par l'intermédiaire de la base de données.
- Les bulletins scolaires sont envoyés aux parents du primaire à la fin du trimestre d'été, les notes d'effort sont envoyées au milieu de l'année (février) et des réunions parents-professeurs ont lieu tous les trimestres.
- Les parents du secondaire reçoivent des bulletins complets au trimestre de printemps et les réunions parents-élèves-professeurs ont lieu pendant les trimestres d'automne et d'été. Les années d'examen font l'objet de rapports à chaque trimestre avec une série de données comprenant leurs dernières notes d'évaluation et les objectifs de leurs examens.
- Il existe une riche documentation fournie aux parents du primaire et du secondaire.
- Des questionnaires sont utilisés pour recueillir les réactions des parents sur des questions particulières. L'enquête la plus récente a été menée en septembre 2020 et a montré que les parents sont très satisfaits de l'école. Tous les parents disent que leurs enfants sont heureux à GES.
- Les plaintes des parents sont traitées rapidement et avec bienveillance. Les questions soulevées par les parents sont partagées par le directeur avec le président du conseil d'administration lors de réunions régulières et un rapport anonyme sur les plaintes est présenté aux membres du conseil d'administration chaque année.
- Les principales politiques sont publiées sur le site web de l'école.
- Le site web est sur le point d'être relancé avec une nouvelle présentation, plus dynamique et plus moderne.
- Les parents ont accès au portail "Mon école" qui leur permet d'accéder à une série d'informations sur l'école. Après avoir été introduit l'année dernière, il est maintenant un point clé d'information apprécié des parents.
- Des réunions parents-professeurs sont régulièrement organisées à l'école primaire et des réunions parents-professeurs-élèves à l'école secondaire.

Les parents sont encouragés à prendre contact avec l'enseignant ou le tuteur de l'enfant s'ils ont des questions ou veulent simplement se renseigner sur le bien-être et les progrès de leur enfant.

Les conversations informelles avec le professeur de classe ou le tuteur peuvent avoir lieu au début ou à la fin de la journée. Les enseignants peuvent être contactés via leur adresse e-mail ou par l'intermédiaire du bureau de l'école. Les réunions se déroulent actuellement via Zoom. En fonction de la gravité de la situation, les parents pourront rencontrer le doyen ou le directeur.

#### L'ÉCOLE ORGANISE-T-ELLE DES MANIFESTATIONS, JOURNÉES PORTES OUVERTES, ETC?

Oui

Elles sont habituellement nombreuses. Actuellement, elles sont toutes suspendues étant donné la crise sanitaire en cours.

#### L'ÉCOLE A-T-ELLE CONNAISSANCE DES PROCÉDURES DU DIP EN CAS DE HARCELEMENT, VIOLENCE, MALTRAITANCE OU ABUS ?

Oui

L'école était représentée lors de la présentation de la procédure le 19 septembre 2019.

#### L'ÉCOLE A-T-ELLE MIS EN PLACE UN PROTOCOLE D'INTERVENTION DANS LES CAS DE CONFLITS, DE HARCELEMENT DE VIOLENCE, DE MALTRAITANCE OU D'ABUS ?

Oui

Le document Safeguarding and Child Protection Policy est extrêmement complet. Il prend en compte les références anglaises et genevoises et s'appuie sur la procédure du DIP.

Ce document est systématiquement transmis à tous les collaborateurs de l'école.

Chacun est formé à repérer des situations de maltraitance et à agir en conséquence en sachant exactement qui est en charge de quelles responsabilités.

#### L'ÉCOLE PRÉVOIT-ELLE DES PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES : SI OUI, PRÉCISER LA/LESQUELLE/S (HORAIRE CONTINU, ÉTUDES SURVEILLÉES, RESTAURANT SCOLAIRE OU POSSIBILITÉ DE MANGER SUR PLACE, ETC.)?

Oui

Services proposés par GES :

- Service de bus quotidien pour emmener les enfants à l'école et les en ramener. Une navette de prise en charge des enfants entre le primaire et le secondaire destinée à regrouper les fratries dispersées sur les deux sites est également proposée afin de soulager les parents.
- Déjeuners chauds pris en charge par Kidelis sur les deux sites. Les enfants ont soit des déjeuners chauds, soit ils peuvent apporter leur propre panier-repas, qui est consommé sur place.
- Au niveau primaire, service de garde parascolaire assuré tous les jours de la fin de l'école jusqu'à 18:00.
- Large éventail d'activités extrascolaires après l'école et pendant les heures de déjeuner, à la fois aux niveaux primaire et secondaire.

## 9. LOCAUX ET INFRASTRUCTURE

#### L'ÉCOLE EST-ELLE À MEME DE FOURNIR LES PLANS DE L'ÉCOLE?

Oui

L'école primaire est établie sur un site classé monument historique ce qui impose des contraintes, notamment pour la transformation des locaux de la Maison de Maître ainsi que l'installation de nouvelles infrastructures sportives extérieures. Le nouveau bâtiment, ouvert en 2013, répond parfaitement aux exigences opérationnelles.

Le campus du secondaire se trouve dans un bâtiment administratif moderne et modulable à Versoix (Modulis). L'aménagement intérieur a été adapté pour l'enseignement du secondaire avec, outre des salles de classes, un espace repas et rencontre (Grand Café), une salle d'art, un laboratoire de sciences et une salle polyvalente (réunion pour toute l'école, cours de théâtre, musique, etc...). Les espaces extérieurs attenants à la surface louée sont privatisés.



Afin d'assurer l'expansion du secondaire II, l'école a agrandi la surface d'enseignement de 400 m<sup>2</sup> durant l'été 2020, avec trois nouvelles salles de classes, un espace d'échange (Petit Café) et une bibliothèque. L'école prévoit une expansion supplémentaire pour la rentrée 2021 dans des locaux attenants actuellement libres.

#### L'ECOLE A-T-ELLE MIS EN PLACE UN SYSTEME ET DES CONSIGNES DE SECURITE?

Oui

Le parking du campus du primaire est équipé de caméras de surveillance. Des vigiles sont présents sur le parking lors de la dépose du matin et le ramassage de l'après-midi.

Toutes les portes d'accès sont munies d'un digi-code. Le code est changé annuellement. Le personnel est sensibilisé à demander l'identité d'une personne inconnue, qui ne serait pas munie d'un badge ou non accompagnée.

#### LES ENSEIGNANTS ET LE PERSONNEL ADMINISTRATIF ONT-ILS CONNAISSANCE DES CONSIGNES DE SECURITE?

Oui

Les consignes de sécurité sont affichées clairement dans les couloirs et les salles de classes.

Des documents différenciés selon le site (Genthod et Versoix) sont communiqués à toutes personnes intervenant dans l'école. Ces documents sont extrêmement complets.

Une procédure AMOK est aussi communiquée.

#### L'ECOLE FAIT-ELLE AU MINIMUM UNE FOIS PAR ANNEE UN EXERCICE D'EVACUATION?

Oui

Les élèves sont sensibilisés à l'évacuation et au confinement (AMOK). L'école organise un exercice de confinement par année et un exercice d'évacuation par trimestre. L'exercice d'évacuation des deux derniers trimestres n'est pas annoncé.

## 10. AFFILIATIONS

#### L'ECOLE EST-ELLE MEMBRE DE L'ASSOCIATION GENEVOISE DES ECOLES PRIVEES (AGEP)?

Oui

#### L'ECOLE EST-ELLE AU BENEFICE D'UNE CERTIFICATION QUALITE?

Oui

QSC (Quality School Certificate).

Green Flag - Eco Schools.

UNICEF Rights Respecting Schools (Bronze).

IAPS (Independent Association of Prep Schools).

COBIS (Council of British International Schools).

SGIS (Swiss Group of International Schools).

ISI (Independent Schools Inspectorate) – Inspection of British Schools Overseas.

ISBA (Independent Schools' Bursars Association).

## 11. BILAN GENERAL DE L'INSPECTION

### SYNTHESE DES COMMENTAIRES

La visite de la GES s'est effectuée de manière très organisée. Tous les documents, très riches et nombreux, m'ont été adressés rapidement, ce qui a permis une préparation optimale.

Les membres de la direction élargie ont organisé leur agenda afin de se rendre disponibles, ce qui était très appréciable.

Les 4 visites de classe organisées par la GES m'ont donné l'occasion d'apprécier l'entrain et les compétences des enseignants, la participation active des élèves et la variété des supports didactiques utilisés. Dans tous les locaux les adultes et les élèves de plus de 12 ans portent le masque.

Il pourrait y avoir un vestiaire pour que les enseignants y déposent leur manteau. Les élèves sont en chaussures en classe. Si les volumes sont relativement grands, ils pourraient intégrer ceci afin d'éviter le sentiment de désordre.

### PROBLEMATIQUE(S) ABORDEE(S)

Questions préalables à la visite d'inspection posées par GES :

1. When and how are COVID updates communicated ? Could there be an email update ?  
*Quand et comment les mises à jour COVID sont-elles communiquées? Pourrait-il y avoir une mise à jour par e-mail ?*  
 Le site de l'Etat de Genève est mis à jour au fur et à mesure des événements.  
 La FAQ DIP indique dorénavant les nouveautés dans le texte.  
 Possibilité de s'abonner aux Flux RSS de l'Etat de Genève pour recevoir l'actualité du DIP.
2. What are the recommendations and regulations regarding opening a unit for children from birth to three years old in the future ?  
*Quelles sont les recommandations et réglementations concernant l'ouverture future d'une unité pour les enfants de la naissance à trois ans ?*  
 L'accueil d'enfants entre 0 et 36 mois est soumis à l'autorisation et à la surveillance du service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour - SASAJ, voir <https://www.ge.ch/ouvrir-exploiter-institution-petite-enfance>.
3. What regulations are there should we wish to contact a state run crèche to advertise the nursery ?  
*Quelles sont les règles à suivre si nous souhaitons contacter une crèche publique pour faire de la publicité pour la crèche ?*  
 Il est nécessaire de poser la question à la crèche directement qui répondra selon les directives auxquelles elle est soumise (les crèches publiques sont gérées par les communes).
4. How can we advertise our sixth form within the Canton ?  
*Comment pouvons-nous faire connaître notre cursus A-Level dans le canton ?*  
 De la même manière que pour les cursus primaire et secondaire I. L'école doit veiller à ce que la publicité précise bien que le programme commence en 2021.
5. Are there any links with Industry and other establishments which we could use to provide work experience for our older students ?  
*Y a-t-il des liens avec l'industrie et d'autres établissements que nous pourrions utiliser pour fournir une expérience de travail pour nos étudiants plus âgés ?*  
 Dans l'enseignement public, les stages sont généralement trouvés par les jeunes eux-mêmes. Ils sont parfois aidés par leur établissement scolaire pour les démarches administratives.  
 Dans le cas où un élève de votre école trouve un stage, il s'enregistre auprès de l'OFPC pour « formaliser » la démarche entre l'entreprise, le jeune et ses parents s'il est mineur et bénéficier d'une couverture d'assurance pour la durée d'activité : <http://www.citedesmetiers.ch/cdmt/Cite-des-metiers-du-Grand-Genève/Info/Stages>.

## 6. Links with other schools

*Liens avec d'autres écoles*

Les noms des directions et adresses email ont été communiquées.

Problématiques abordées au cours de la visite d'inspection :

Hygiène : Les élèves gardent leurs chaussures d'extérieur à l'intérieur des classes, particulièrement dans les classes du primaire. J'encourage la direction à envisager que les élèves puissent changer de chaussures et mettre des pantoufles dans les classes.

Plan de protection : Il serait nécessaire de présenter les couverts sur les tables de repas afin d'éviter que les élèves aient à les prendre dans les boîtes collectives prévues à cet effet.

RECOMMANDATION(S) FOURNIE(S) EN LIEN AVEC LA OU LES PROBLEMATIQUE(S) ABORDEE(S)

Aucune.

## 12. DISPOSITIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

«Tous les enfants et jeunes en âge de scolarité obligatoire et habitant le canton de Genève doivent recevoir, dans les écoles publiques ou privées, ou à domicile, une instruction conforme aux prescriptions de la présente loi et au programme général établi par le département conformément à l'accord HarmoS et à la convention scolaire romande» (article 37, al. 1 de la Loi sur l'instruction publique C 1 10 du 17 septembre 2015 - LIP).

«Le département vérifie en tout temps que l'instruction obligatoire dans les écoles privées ou à domicile est conforme aux dispositions légales et réglementaires» (article 43, al. 1 de la LIP).

---